

Concours D'Agent de Maîtrise

**Spécialités : Restauration ET Logistique et
Sécurité**

SESSION 2021

Références

- Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;
- Décret n° 2004-248 du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux ;
- Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- Loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;
- Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- Décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- Décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap.

RAPPORT

À L'ISSUE DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ ET ORALES D'ADMISSION

Le Centre de Gestion de l'Eure a passé convention avec les Centres de Gestion du Calvados, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime pour l'organisation du concours d'agent de Maîtrise - session 2021. Le CDG 27 est donc le centre organisateur pour les spécialités "Restauration" et "Logistique et Sécurité".

Après un recensement fait auprès des collectivités des départements de l'Eure, du Calvados, de la Manche, de l'Orne et de Seine-Maritime, le nombre de postes mis au concours d'agent de Maîtrise est :

✚ Pour la spécialité "**Restauration**", 16 postes répartis ainsi qu'il suit :

- 6 postes au concours Externe
- 9 postes au concours Interne
- 1 poste au 3^{ème} concours

✚ Pour la spécialité "**Logistique et Sécurité**", 25 postes répartis ainsi qu'il suit :

- 10 postes au concours Externe
- 15 postes au concours Interne
- 0 poste au 3^{ème} concours (cette voie de concours n'a pas été ouverte en 2021)

Les dates d'inscription au concours d'Agent de Maîtrise – Session 2021

Retrait des dossiers d'inscription : du 22 septembre 2020 au 14 octobre 2020

Date limite de dépôt des candidatures : le 22 octobre 2020

Date des épreuves écrites : le 21 janvier 2021

Le jury d'admissibilité

Le jury d'admissibilité, réuni le 31 mars 2021 au Centre de Gestion de l'Eure à 9 heures 00, a statué sur les candidats admissibles à passer les épreuves d'admission.

Les épreuves écrites se sont déroulées le 21 janvier 2021 au Stade Jesse Owens de Val de Reuil. Ces dernières ont été réalisées dans le respect du protocole sanitaire afin de ralentir la propagation du virus « Covid19 » :

- Port du masque obligatoire (candidats - surveillants) durant la totalité du temps des épreuves ;
- Respect de la distanciation (plus d'un mètre de distanciation entre chaque candidat) ;
- Gel hydroalcoolique à disposition ;
- ...

Les copies des épreuves écrites de ce concours ont fait l'objet d'une double correction.

Aucune anomalie n'a été constatée sur les devoirs rendus par les candidats.

Après avoir étudié les notes des candidats, de façon anonyme, le jury a fixé les seuils d'admissibilité des concours externe et interne, en fonction du nombre de postes ouverts et du niveau des candidats, afin de déterminer la liste des candidats admis à passer l'épreuve d'admission (entretien avec le jury).

Donc après étude des notes, le jury a déclaré admissible à passer l'épreuve orale d'admission :

✚ Pour la spécialité "**Restauration**" : 15 candidats répartis ainsi qu'il suit :

- 3 candidats au concours Externe
- 12 candidats au concours Interne
- 0 candidat au 3^{ème} concours (aucun candidat ne s'est présenté aux épreuves écrites).

✚ Pour la spécialité "**Logistique et Sécurité**" : 26 candidats répartis ainsi qu'il suit :

- 9 candidats au concours Externe
- 17 candidats au concours Interne
- 0 candidats 3^{ème} concours (cette voie de concours n'a pas été ouverte en 2021)

Les candidats déclarés admissibles ont passé les épreuves d'admission comme suit :

✚ Pour la spécialité « **Logistique et Sécurité** » les oraux se sont déroulés les :

- 12 et 19 mai 2021

✚ Pour la spécialité « **Restauration** » les oraux se sont déroulés le :

- 12 mai 2021

Tous les candidats d'une même spécialité ont été évalués par le même jury. Ce dernier était composé d'un élu, d'une personnalité qualifiée et d'un fonctionnaire.

Le jury d'admission

Le jury d'admission, réuni le **31 mai 2021** au Centre de Gestion de l'Eure à **14 heures 00**, a **statué sur les candidats admis**.

Après avoir exposé anonymement toutes les notes (écrites et orales) des candidats aux membres du jury du concours d'agent de maîtrise, le jury a déclaré :

- **12 candidats admis** dans la spécialité « **Restauration** » à l'issue des épreuves d'admission répartis ainsi qu'il suit :
 - 3 candidats au concours Externe
 - 9 candidats au concours Interne
 - 0 candidat au 3^{ème} concours (aucun candidat ne s'est présenté aux concours).

- **17 candidats admis** dans la spécialité « **Logistique et Sécurité** » à l'issue des épreuves d'admission répartis ainsi qu'il suit :
 - 6 candidats au concours Externe
 - 11 candidats au concours Interne
 - 0 candidats 3^{ème} concours (cette voie de concours n'a pas été ouverte en 2021).

Aucune anomalie n'a été constaté lors de ces épreuves.

Pour rappel : Conformément au décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale :

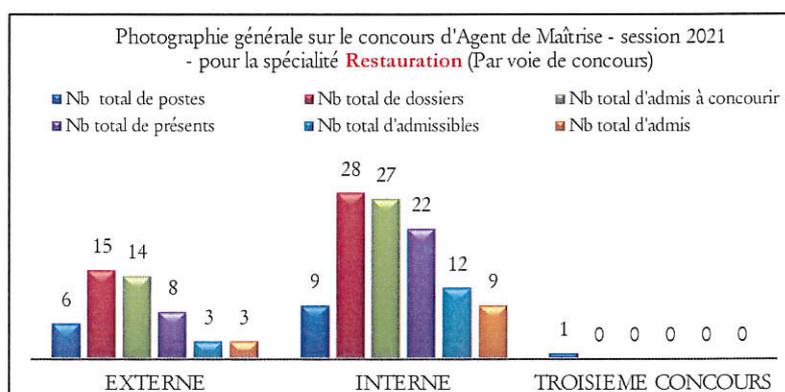
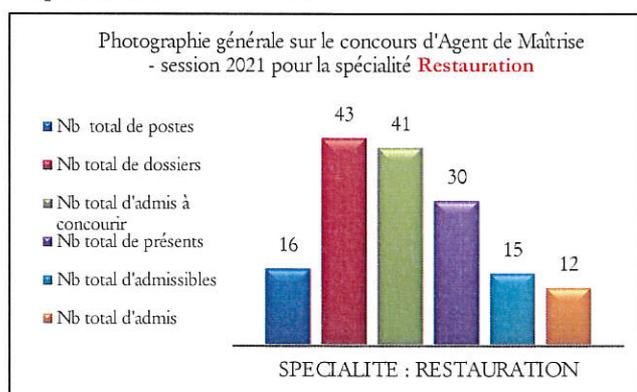
- Article 17 : « ... En cas de partage des voix, le président du jury a voix prépondérante ».
- Article 18 : « Le jury est souverain. Il peut seul prononcer l'annulation d'une épreuve. Il détermine la liste des candidats admissibles et des candidats admis, après avoir procédé à l'examen des résultats des candidats. Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par un coefficient. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat. Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants. Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé. »
- Article 19 : « A l'issue des épreuves d'admission, le jury arrête, par ordre alphabétique, la liste des candidats admis aux concours et aux examens professionnels. Cette liste fait, le cas échéant, mention de la spécialité, de l'option ou de la discipline choisie par chaque candidat. Pour les concours, elle est arrêtée dans la limite des places ouvertes. Le jury n'est pas tenu d'attribuer toutes les places mises au concours. Il transmet la liste d'admission ainsi établie à l'autorité organisatrice du concours ou de l'examen avec un compte rendu de l'ensemble des opérations... ».

Photographie générale du concours après les épreuves écrites d'admissibilité

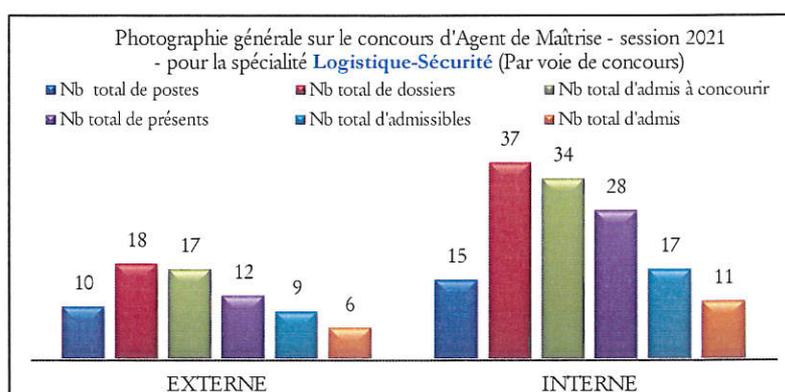
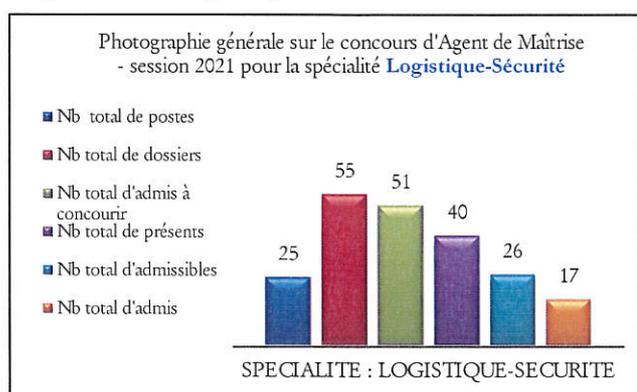
Nombre de dossiers reçus pour les 2 spécialités ("Restauration" et "Logistique et Sécurité") :	98 dossiers
<i>Nombre de dossiers reçus pour la spécialité "Restauration"</i>	43 dossiers
<i>Nombre de dossiers reçus pour la spécialité "Logistique et Sécurité"</i>	55 dossiers
Nombre de candidats admis à concourir pour les 2 spécialités ("Restauration" et "Logistique et Sécurité") :	92 candidats
<i>Nombre de candidats admis à concourir pour la spécialité "Restauration"</i>	41 candidats
<i>Nombre de candidats admis à concourir pour la spécialité "Logistique et Sécurité"</i>	51 candidats
Nombre de candidats présents à toutes les épreuves écrites ("Restauration" et "Logistique et Sécurité") :	70 candidats soit : 76.09 % des candidats admis à concourir
<i>Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite pour la spécialité "Restauration"</i>	30 candidats soit : 73.17 % des candidats admis à concourir
<i>Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite pour la spécialité "Logistique et Sécurité"</i>	40 candidats soit : 78.43 % des candidats admis à concourir
Nombre de candidats absents aux épreuves écrites ("Restauration" et "Logistique et Sécurité") :	22 candidats soit : 23.91 % des candidats admis à concourir
<i>Nombre de candidats absents à l'épreuve écrite pour la spécialité "Restauration"</i>	11 candidats soit : 26.83 % des candidats admis à concourir
<i>Nombre de candidats absents à l'épreuve écrite pour la spécialité "Logistique et Sécurité"</i>	11 candidats soit : 21.57 % des candidats admis à concourir
Nombre de candidat(s) handicapé(s)	0 Candidat n'a demandé un aménagement d'épreuve

Photographie générale du concours par spécialité

Spécialité : Restauration



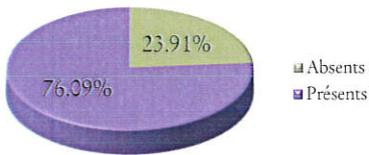
Spécialité : Logistique et Sécurité



Taux d'absentéisme et de présence aux épreuves écrites d'admissibilité

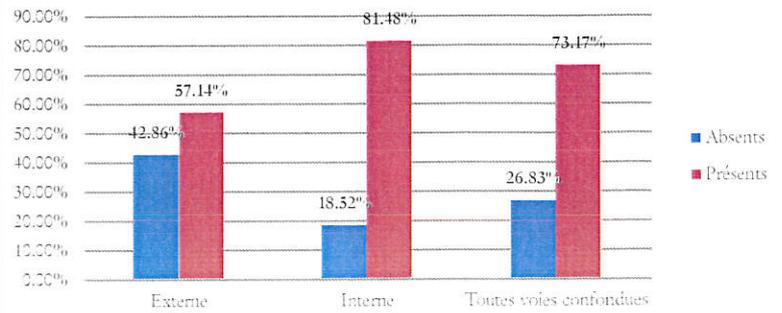
Pour la spécialité "Restauration"

Taux d'absentéisme et de présence aux épreuves écrites d'admissibilité des 2 spécialités ouvertes au concours d'Agent de Maîtrise toutes voies confondues - Session 2021
(Spécialités : restauration et logistique et sécurité)



Pour la spécialité "Logistique et Sécurité"

Concours d'Agent de Maîtrise - Session 2021
Taux d'absentéisme et de présence aux épreuves écrites d'admissibilité :
Spécialité "Restauration"
(Par voie de concours)



Concours d'Agent de Maîtrise - Session 2021
Taux d'absentéisme et de présence aux épreuves écrites d'admissibilité :
Spécialité "Logistique et Sécurité"
(Par voie de concours)

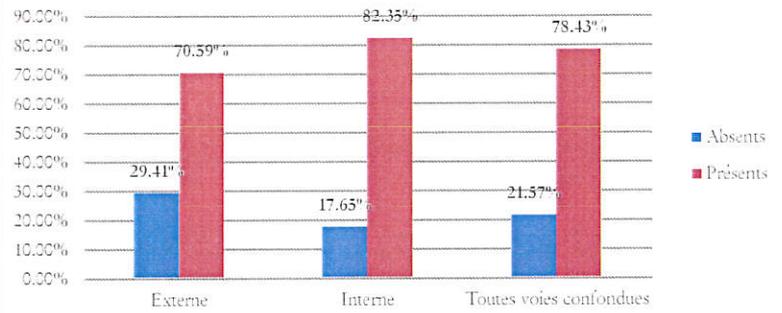


TABLEAU RÉCAPITULATIF :

CONCOURS D'AGENT DE MAÎTRISE – SESSION 2021

QUELQUES CHIFFRES SUITE AUX ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ DU CONCOURS D'AGENT DE MAÎTRISE - Session 2021

SPÉCIALITÉ RESTAURATION

SPÉCIALITÉ : RESTAURATION	Nb de postes	Nb de candidats inscrits	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à au moins une des épreuves d'admissibilité	Nb de candidats présents aux 2 épreuves d'admissibilité	Taux d'absentéisme aux épreuves d'admissibilité	Taux de présence aux épreuves d'admissibilité	Moyenne générale de chaque épreuve écrite d'admissibilité :	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de chaque épreuve d'admissibilité	Moyenne générale des candidats, après les épreuves d'admissibilité, en tenant compte des coefficients de chaque épreuve	A été déclaré admissible, par le jury, tous les candidats ayant reçu une moyenne générale \geq à :	Nb de candidats déclarés admissibles (Jury du 31/03/2021)	Taux concernant les candidats déclarés admissibles par rapport aux nb de candidats admis à concourir	
Externe (2017)	6	15	14	6	8	42.86%	57.14%	Cas pratique 9,75/20 (9,71)	Cas pratique 16,00/3,50 (14,75/5,25)	8,01/20	8,80/20	3	21.43%	
	(5)	(33)	(31)	(13)	(18)	(41,94%)	(58,06%)	Mathématiques 5,41/20 (8,61)	Mathématiques 12,50/0,50 (20,00/0,50)	(9,27)	(10,55)	(8)	(25,81%)	
Interne (2017)	9	28	27	5	22	18.52%	81.48%	Cas pratique 8,53/20 (8,50)	Cas pratique 14,25/2,50 (17,75/1,50)	9,11/20	10,05/20	12	44.44%	
	(7)	(64)	(64)	(8)	(56)	(12,50%)	(87,50%)	Questionnaire 9,97/20 (6,95)	Questionnaire 15,25/3,00 (13,75/1,00)	(7,88)	(10,10)	(14)	(21,88%)	
Troisième voie (2017)	1	0	0					Aucun candidat ne s'est présenté (Non ouvert)						
Total	16 (12)	43 (97)	41 (95)	11 (21)	30 (74)	26.83% (22.11%)	73.17% (77.89%)					15 (22)	36.59% (22.16%)	

SPÉCIALITÉ LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ

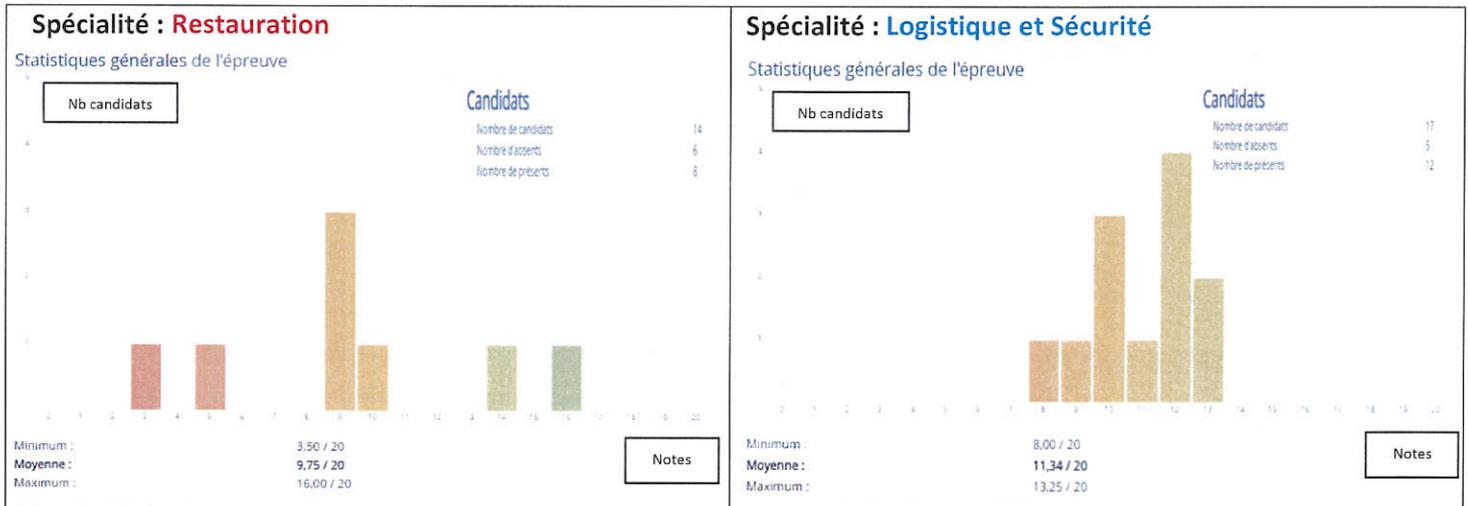
SPÉCIALITÉ : LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ	Nb de postes	Nb candidats inscrits	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à au moins une des épreuves d'admissibilité	Nb de candidats présents aux 2 épreuves d'admissibilité	Taux d'absentéisme aux épreuves d'admissibilité	Taux de présence aux épreuves d'admissibilité	Moyenne générale de chaque épreuve écrite d'admissibilité :	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de chaque épreuve d'admissibilité	Moyenne générale des candidats, après les épreuves d'admissibilité, en tenant compte des coefficients de chaque épreuve	A été déclaré admissible, par le jury, tous les candidats ayant reçu une moyenne générale \geq à :	Nb de candidats déclarés admissibles (Jury du 31/03/2021)	Taux concernant les candidats déclarés admissibles par rapport aux nb de candidats admis à concourir
Externe (1 ^{ère} organisation)	10	18	17	5	12	29,41%	70,59%	Cas pratique 11,34/20 (1 ^{ère} organisation) Mathématiques 9,04/20 (1 ^{ère} organisation)	Cas pratique 13,25/8,00 (1 ^{ère} organisation) Mathématiques 18,75/0,00 (1 ^{ère} organisation)	10,42/20	9,50/20 (1 ^{ère} organisation)	9	52,94%
Interne (1 ^{ère} organisation)	15	37	34	6	28	17,65%	82,35%	Cas pratique 9,85/20 (1 ^{ère} organisation) Questionnaire 9,23/20 (1 ^{ère} organisation)	Cas pratique 15,25/3,75 (1 ^{ère} organisation) Questionnaire 13,75/2,13 (1 ^{ère} organisation)	9,60/20	9,45/20 (1 ^{ère} organisation)	17	50,00%
Total	25	55	51	11	40	21,57%	78,43%	(1^{ère} organisation)				26	50,98%

RÉPARTITION DES NOTES DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS

I) Le concours Externe

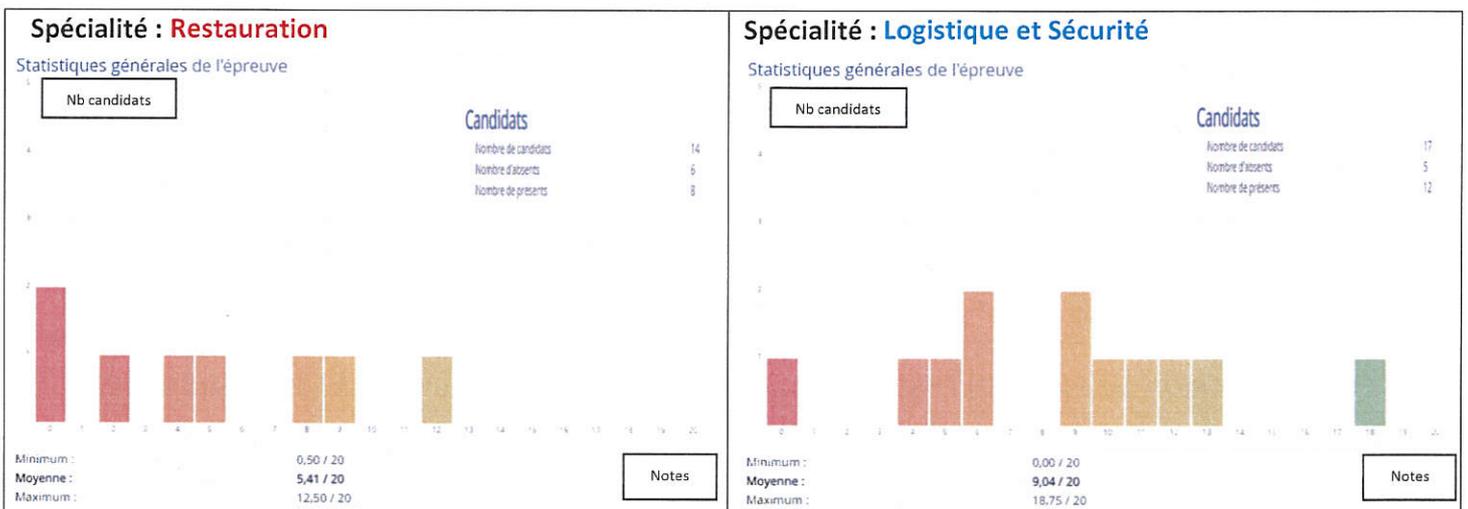
1. RÉPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE ÉCRITE DE RÉOLUTION D'UN CAS PRATIQUE (1^{ère} Épreuve)

Désignation de l'épreuve : Résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 2 heures ; coefficient 3).

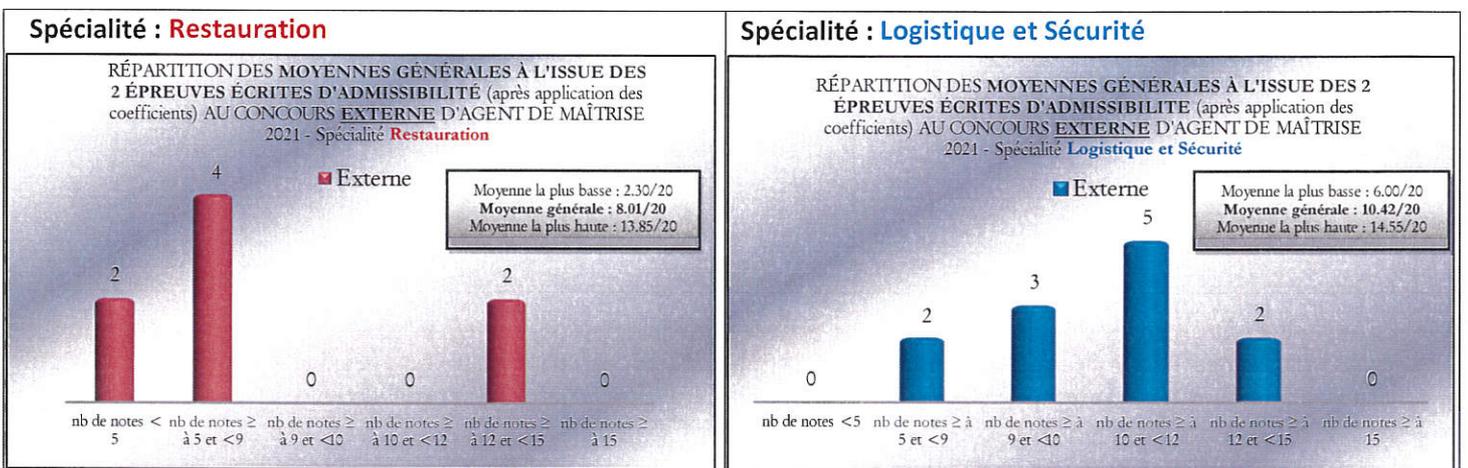


2. RÉPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE ÉCRITE DE MATHÉMATIQUES (2^{ème} Épreuve)

Désignation de l'épreuve : Des problèmes d'application sur le programme de mathématiques (durée : 2 heures ; coefficient 2).



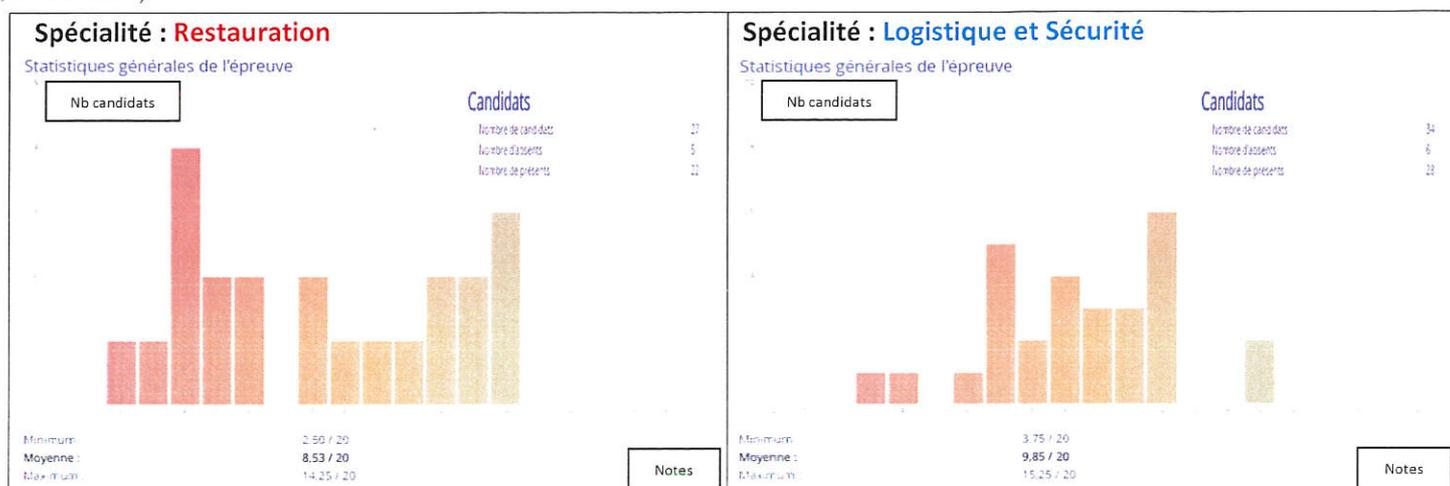
3. RÉPARTITION DES MOYENNES GÉNÉRALES DES CANDIDATS EXTERNES À L'ISSUE DES 2 ÉPREUVES



II) Le concours Interne

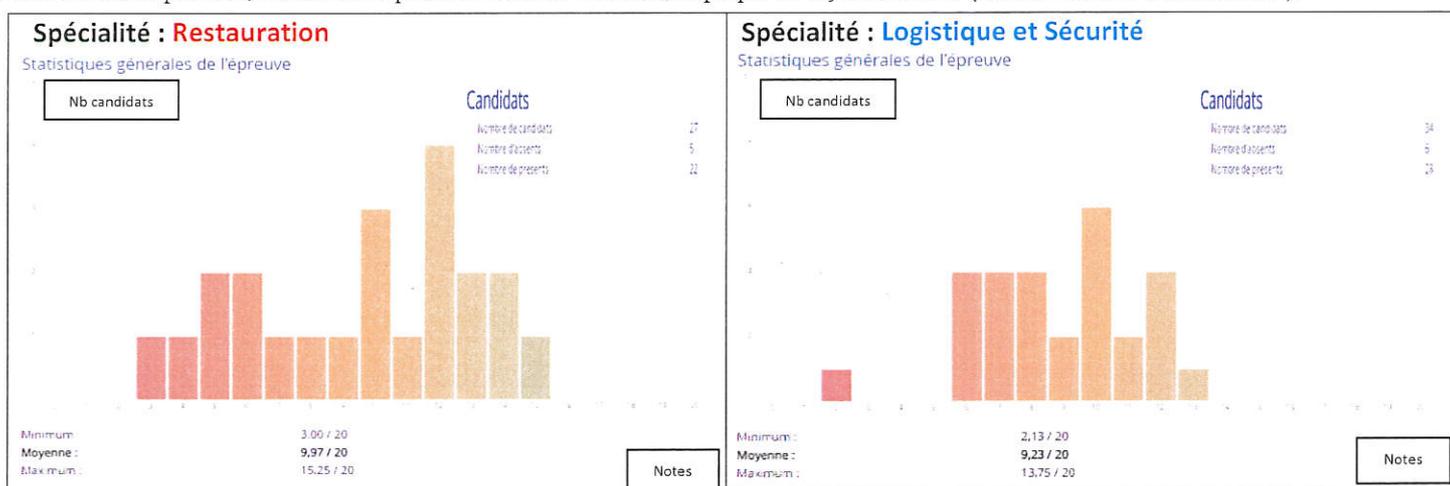
1. RÉPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE ÉCRITE DE RÉOLUTION D'UN CAS PRATIQUE (1^{ère} Épreuve)

Désignation de l'épreuve : Résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 2 heures ; coefficient 3).

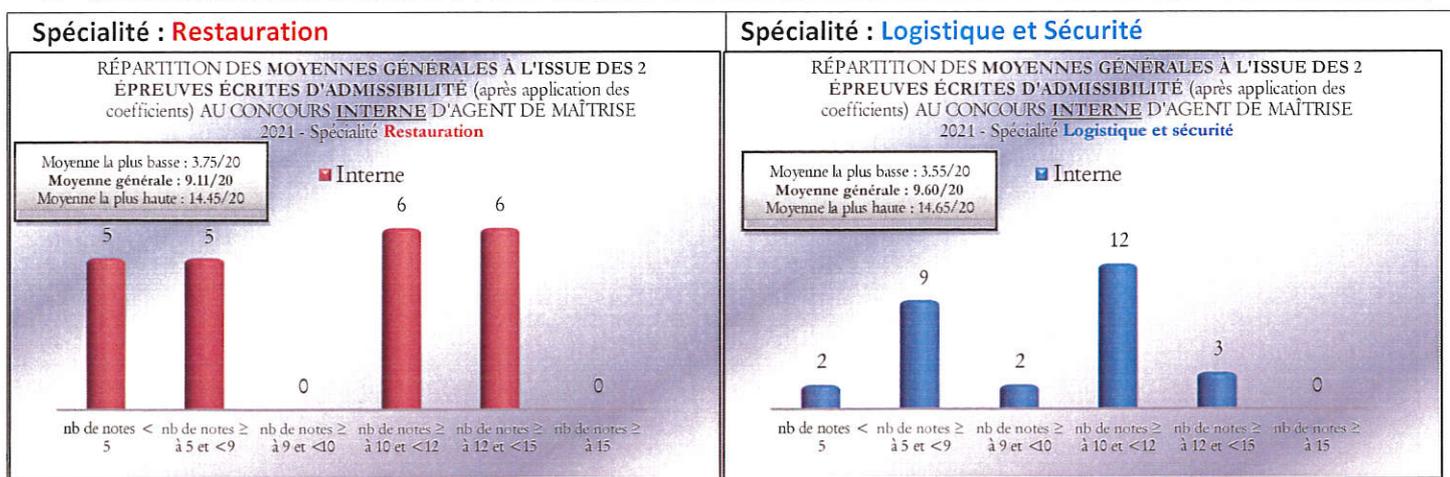


2. RÉPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE ÉCRITE DE QUESTIONNAIRE (2^{ème} Épreuve)

Désignation de l'épreuve : Vérification au moyen de questionnaire ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante (durée : 2 heures ; coefficient 2).



3. RÉPARTITION DES MOYENNES GÉNÉRALES DES CANDIDATS INTERNES À L'ISSUE DES 2 ÉPREUVES



III) Le Troisième concours

Cette voie de concours a été ouverte pour la spécialité « **Restauration** », mais aucun candidat ne s'est inscrit.
Cette voie de concours n'a pas été ouverte dans la spécialité « **Logistique et Sécurité** »

COMMENTAIRES DU JURY SUR LES COPIES DES CANDIDATS

1°) L'épreuve de **mathématiques** (concours **externe**) ; spécialités « **Restauration** » et « **Logistique et Sécurité** » :

- Il s'agissait du même sujet quant à ces 2 spécialités.
- Niveau général très moyen voire plutôt décevant.
- Les candidats manquent de logique et de méthodologie.
- Il a été constaté de grosses lacunes notamment dans les conversions (litre en décilitre ; cm^3 en dm^3 et en m^3 ; les calculs de mètres pour obtenir des km^2 ...).
- Les résultats ne sont pas ou peu explicites.
- Des consignes pas respectées (ex : non-respect des arrondis).
- Les formules des aires non connues pour certains...

2°) L'épreuve de « **résolution d'un cas pratique** » (concours **externe et interne**)

Concernant cette session, le sujet afférent aux deux spécialités (**Restauration** et **Logistique et Sécurité**) a été conçu afin que les candidats puissent composer sur plusieurs mises en situation dont un agent de maîtrise peut être confronté dans l'exercice de ses missions (management, technique...). Le sujet était identique pour les 2 voix de concours (externe et interne) pour chaque spécialité.

- Spécialités **Restauration** et **Logistique et Sécurité** :

Les membres du jury et correcteurs ont constaté un nombre important de fautes d'orthographe, d'erreurs de syntaxes et de conjugaison et, tiennent à attirer l'attention des candidats sur la maîtrise de la grammaire et de l'orthographe. Ils incitent notamment les candidats à relire leur devoir. De plus, il a également été relevé sur certains devoirs des problèmes de compréhension de texte : certaines phrases étaient difficiles à comprendre voire incompréhensibles. Par conséquent, les devoirs concernés par les points précités ont été sanctionnés à travers la notation, ce qui est dommage.

Le niveau général est assez disparate, et reste assez moyen dans l'ensemble.

Pour un certain nombre de candidats, il est à noter d'importantes lacunes au niveau de la culture professionnelle et des connaissances techniques.

Un constat général effectué par rapport à de nombreux devoirs :

- Réponses trop succinctes, pas assez développées.
- Réponses pas assez précises.
- Les réponses apportées doivent être lisibles, pour cela il est recommandé d'utiliser une argumentation simple.

Certains candidats ont des difficultés à appréhender la question sur « la gestion des conflits ». Cependant, c'est une problématique à laquelle ils pourraient être confrontés lors de l'exercice de leurs missions. En tout état de cause, nombreux sont ceux qui ont eu des difficultés à retranscrire leur réponse à ce sujet par écrit, toutes spécialités confondues. Cela démontre également la difficulté pour certains de se positionner en tant que responsable d'une équipe.

Enfin, le jury conseille aux candidats de bien prendre le temps de lire la commande, le sujet ainsi que les informations mises à leur disposition avant de répondre aux questions (certains candidats restent trop imprécis dans leur réponse où ne répondent pas à la question posée).

3°) L'épreuve de « **Questionnaire** » (concours **interne**) :

Le niveau de cette épreuve est également hétérogène et décevant dans l'ensemble même si quelques candidats ont montré de réelles connaissances.

- Spécialité **Restauration** :
Les candidats se perdent sur les fondamentaux. Pour certains tout est à revoir.
Il a été constaté à la correction de quelques devoirs une méconnaissance du vocabulaire technique.
- Spécialité **Logistique et Sécurité** :
Les candidats sont d'un niveau moyen.

Le jury attire l'attention des candidats sur l'importance de bien choisir la spécialité dans laquelle ils passeront le concours. En effet, trop choisissent une spécialité par défaut et cela peut être pénalisant dans la résolution du sujet.

Les correcteurs et membres de jury conseillent aux candidats de travailler l'expression écrite, l'orthographe et surtout de se relire. De nombreuses phrases sont incompréhensibles. Tout cela contribue à les pénaliser dans la note.

Enfin, les candidats manquent de préparation.

QUELQUES CHIFFRES SUITE À L'ÉPREUVE D'ADMISSION DU CONCOURS D'AGENT DE MAÎTRISE - Session 2021

SPECIALITÉ : RESTAURATION	POUR RAPPEL : Nb de postes ouverts	Nb de candidats déclarés admissibles (Jury du 31/03/2021)	Nb de candidats présents à toutes les épreuves d'admission obligatoires	Moyenne générale de l'épreuve orale d'admission	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve orale d'admission	Moyenne générale sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après les épreuves écrites et orale, en tenant compte des coefficients de chaque épreuve)	Moyenne générale la plus haute et la plus basse sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après l'épreuve orale)	Nb de candidats déclarés admis (Jury du 31/05/2021)	Moyenne générale du dernier candidat déclaré admis	Nombre de points total du dernier candidat déclaré admis
Externe (2017)	6 (5)	3 (8)	3 (8)	Entretien : 10.67/20 (14.25/20)	Entretien : 15.00/8.00 (18.00/10.00)	11.40/20 (13.16/20)	11.56 /11.25 (14.58/11.61)	3 (5)	11.25/20 (13.25/20)	101.25 points (119.25)
Interne (2017)	9 (7)	12 (14)	12 (14)	Entretien : 13.38/20 (12.46/20)	Entretien : 18.00/8.00 (18.00/7.00)	12.65/20 (12.02/20)	16.03 /9.94 (14.53/9.17)	9 (7)	11.50/20 (12.50/20)	103.50 points (112.50)
Troisième voie (2017)	1 (Non ouvert)	0 (Non ouvert)	0 (Non ouvert)	Entretien : ///	Entretien : ///	///	///	0 (Non ouvert)	///	///
Total (2017)	16 (12)	15 (22)	15 (22)					12 (12)		

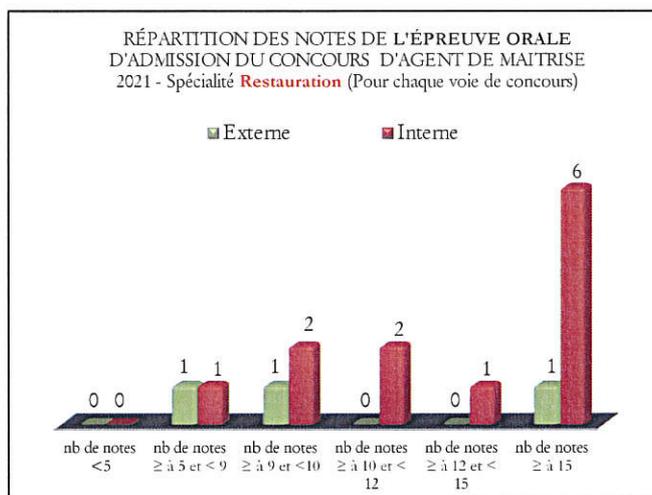
SPECIALITÉ : LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ	POUR RAPPEL : Nb de postes ouverts	Nb de candidats déclarés admissibles (Jury du 31/03/2021)	Nb de candidats présents à toutes les épreuves d'admission obligatoires	Moyenne générale de l'épreuve orale d'admission	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve orale d'admission	Moyenne générale sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après les épreuves écrites et orale, en tenant compte des coefficients de chaque épreuve)	Moyenne générale la plus haute et la plus basse sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après l'épreuve orale)	Nb de candidats déclarés admis (Jury du 31/05/2021)	Moyenne générale du dernier candidat déclaré admis	Nombre de points total du dernier candidat déclaré admis
Externe (1 ^{ère} organisation)	10	9	8	Entretien : 12.38/20	Entretien : 17.00/5.50	11.73/20	15.64 /7.86	6	10.50/20	94.50 points
Interne (1 ^{ère} organisation)	15	17	16	Entretien : 10.88/20	Entretien : 14.50/7.00	11.07/20	13.50 /8.61	11	10.25/20	92.25 points
Total	26	26	24					17		

RÉPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

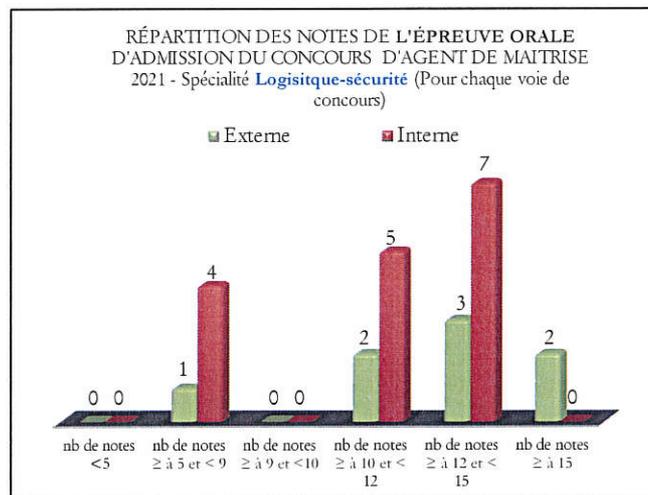
Désignation de l'épreuve orale pour le concours externe : Entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel dans lequel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances notamment en matière d'hygiène et de sécurité (durée : 15 minutes, coefficient 4).

Désignation de l'épreuve orale pour le concours interne : Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée : 15 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé, coefficient 4).

Spécialité : **Restauration**



Spécialité : **Logistique et Sécurité**



COMMENTAIRES DU JURY SUR L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Le niveau des candidats ayant passé l'épreuve orale d'admission est assez satisfaisant dans l'ensemble même si quelques candidats ont eu des difficultés réelles sur un tel exercice.

Cependant, le jury a constaté que trop nombreux sont les candidats qui arrivent en mode « dilettante » sans avoir pris la peine de se préparer à l'épreuve.

Les candidats de la spécialité « restauration », ayant plus l'habitude de travailler en équipe sont, de fait, plus à l'aise sur les questions en lien avec le management par rapport aux candidats de la spécialité « logistique et sécurité ».

De plus, concernant la thématique du management, faisant partie des missions et responsabilités liées au cadre d'emplois des agents de maîtrise, il s'est avéré que certains candidats ont manqué d'assurance ou n'ont pas su démontrer une posture d'encadrant. De surcroît et, eu égard la teneur du discours tenu par d'autres candidats, il est à noter que la fonction de responsable d'équipe n'est pas à leur portée.

En outre, pour certains candidats internes, l'exposé imposé en début d'épreuve et d'une durée de 5 minutes maximum sur leur parcours s'est avéré être un exercice très compliqué. En effet, ce dernier n'a pas ou peu été préparé et, de fait, exposé sans intérêt, sans projection, sans mise en valeur de leurs missions et bien trop « banal ». Les candidats ont des difficultés à présenter, de façon claire, méthodique et concise, leur parcours professionnel, leurs compétences ainsi que leurs motivations pour prétendre à accéder au grade d'agent de maîtrise.

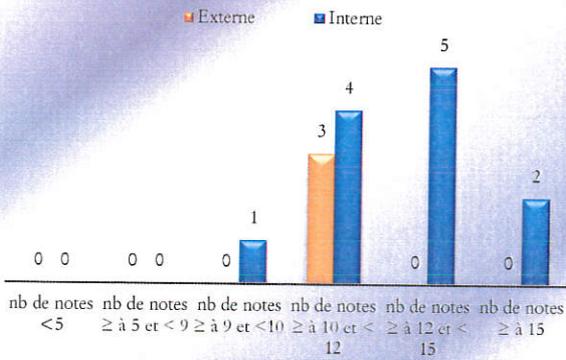
Par ailleurs, les membres du jury ont remarqué que certains candidats (externes comme internes) n'ont pas conscience des missions et des responsabilités qui peuvent être attribuées aux agents appartenant aux cadres d'emplois des agents de maîtrises. En effet, ces derniers passent ce concours dans l'unique objectif d'améliorer leur rémunération et, de fait, de rester sur le poste occupé. En cas de réussite à ce concours, ils ne se projettent pas sur une évolution de leurs missions voire un changement de poste et de collectivité et donc, en aucun cas de prendre des fonctions de responsable d'équipe(s).

Enfin, concernant les notions de culture territoriale, d'environnement territoriale ..., force est de constater qu'elles sont trop approximatives voire inexistantes. Le jury attire l'attention des candidats sur ces points et encourage ces derniers à avoir davantage de curiosité, d'ouverture d'esprit et d'intérêt sur la culture et l'environnement territoriale. En effet, beaucoup trop de candidats se limitent uniquement au poste occupé et aux missions exercées.

RÉPARTITION DES MOYENNES GÉNÉRALES DES CANDIDATS À L'ISSUE DES ÉPREUVES ÉCRITES ET ORALE

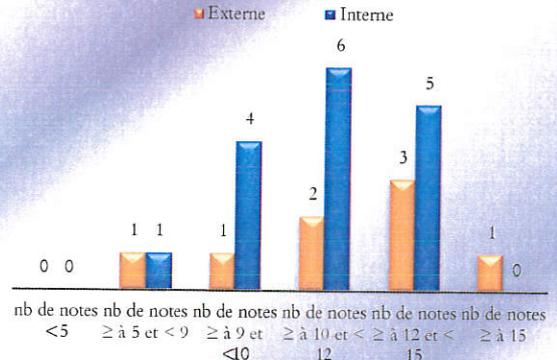
Spécialité : **Restauration**

RÉPARTITION DES MOYENNES GÉNÉRALES À L'ISSUE DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ ET D'ADMISSION (après application des coefficients) AU CONCOURS D'AGENT DE MAÎTRISE 2021 - Spécialité **Restauration** (Pour chaque voie de concours)



Spécialité : **Logistique et Sécurité**

RÉPARTITION DES MOYENNES GÉNÉRALES À L'ISSUE DES 2 ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ ET D'ADMISSION (après application des coefficients) AU CONCOURS D'AGENT DE MAÎTRISE 2021 - Spécialité **Logistique-sécurité** (Pour chaque voie de concours)

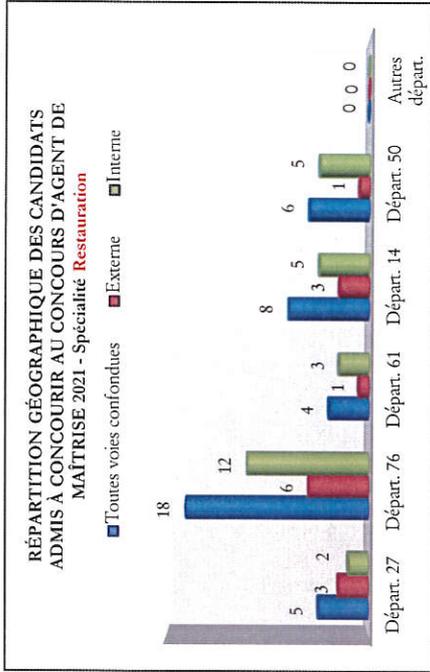


INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE CONCOURS

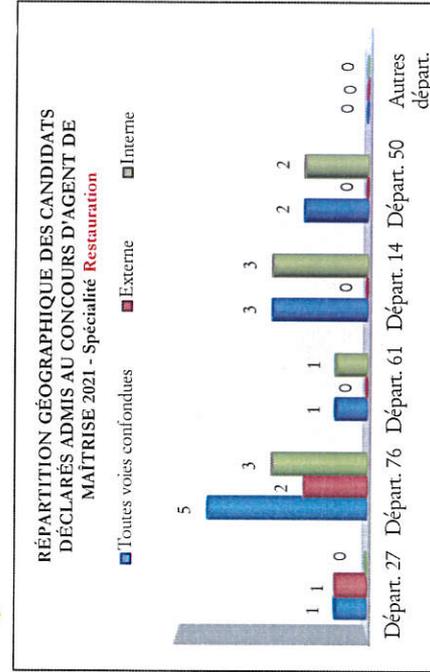
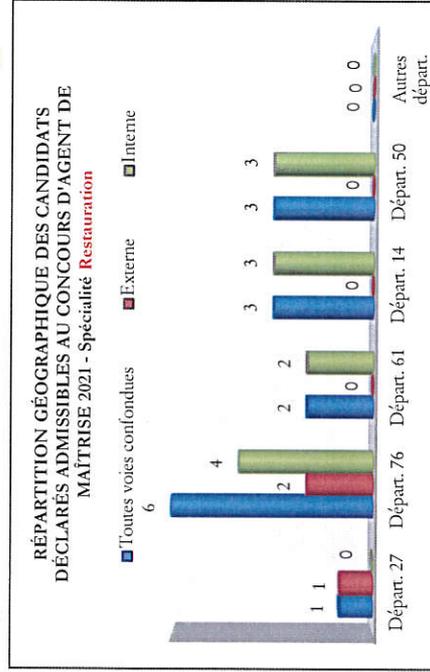
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CANDIDATS INSCRITS

Spécialité : Restauration

Après la réunion du jury d'admissibilité du 31/03/2021

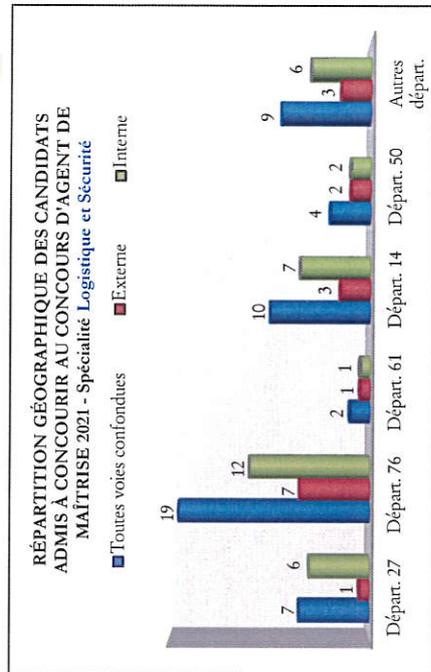


Après la réunion du jury d'admission du 31/05/2021

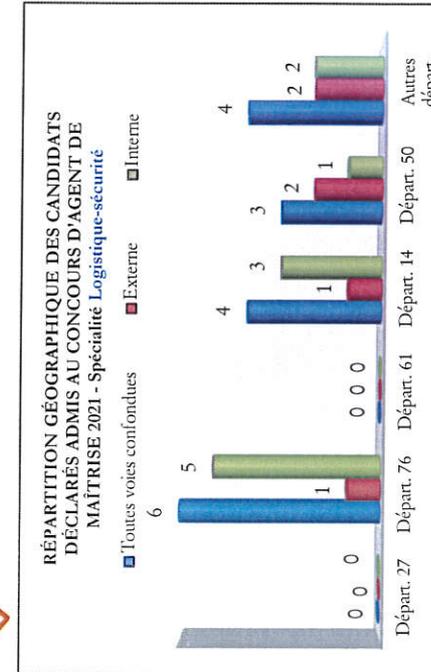
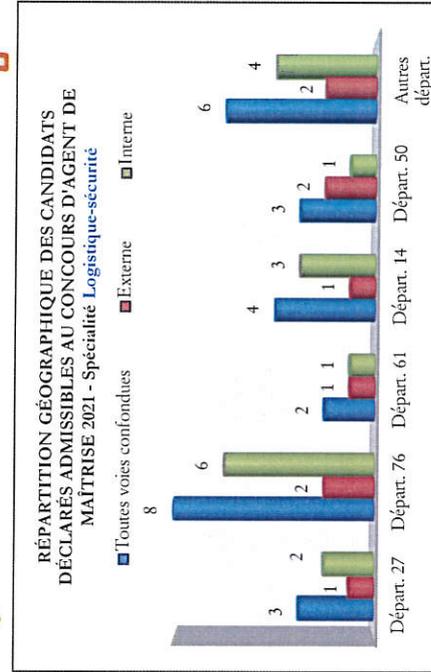


Spécialité : Logistique et Sécurité

Après la réunion du jury d'admissibilité du 31/03/2021



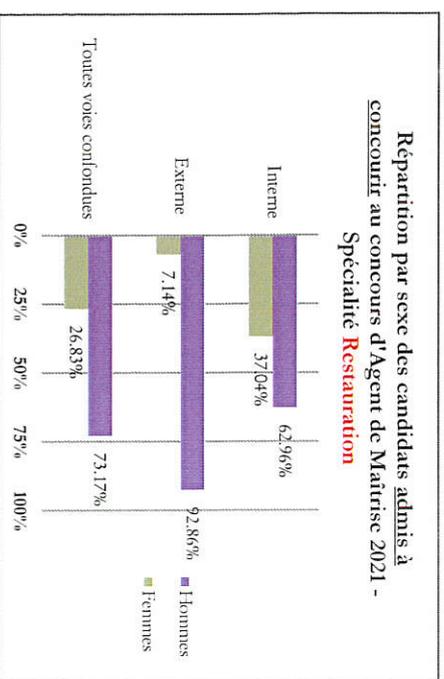
Après la réunion du jury d'admission du 31/05/2021



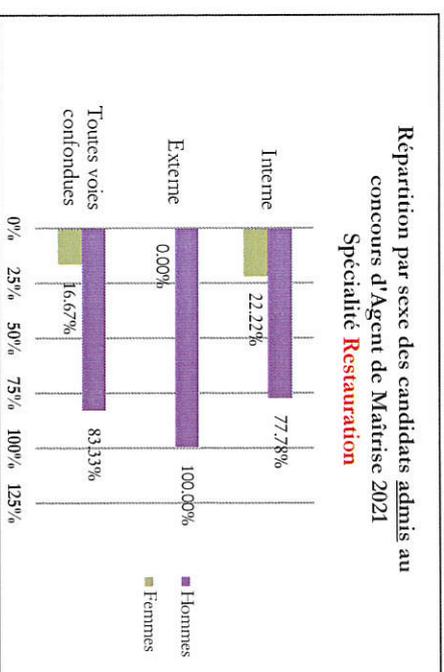
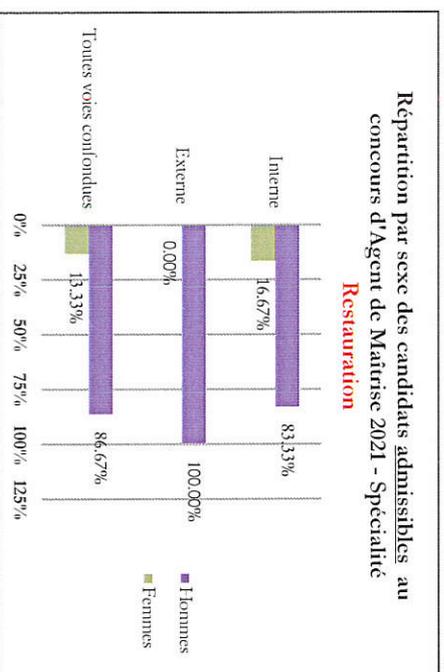
RÉPARTITION DES CANDIDATS PAR SEXE

Spécialité : **Restauration**

Après la réunion du jury
d'admissibilité du 31/03/2021

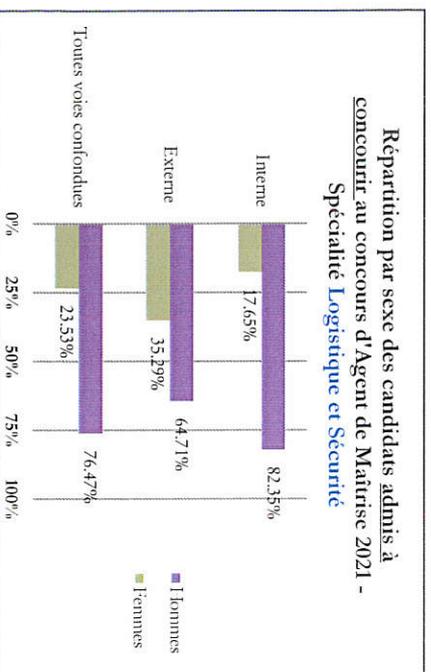


Après la réunion du jury
d'admission du 31/05/2021

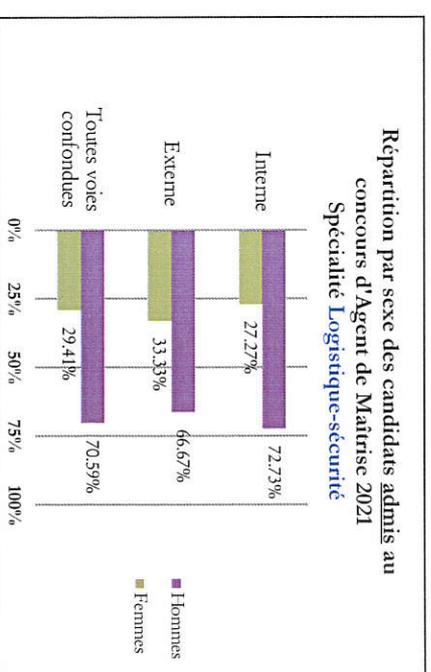
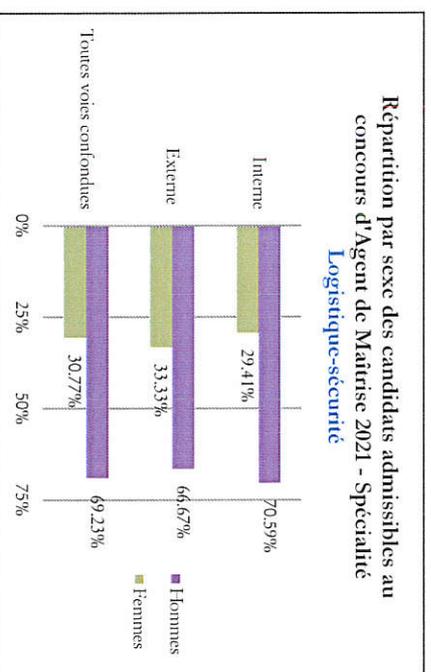


Spécialité : **Logistique et Sécurité**

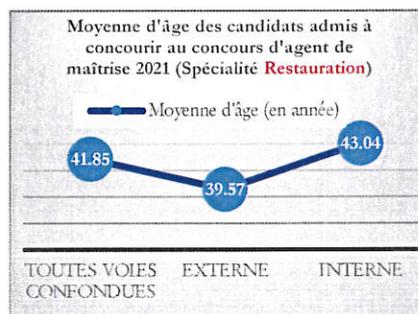
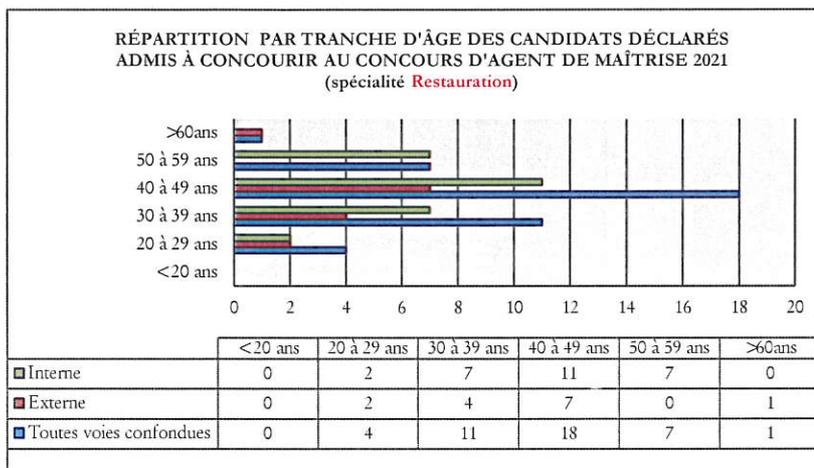
Après la réunion du jury
d'admissibilité du 31/03/2021



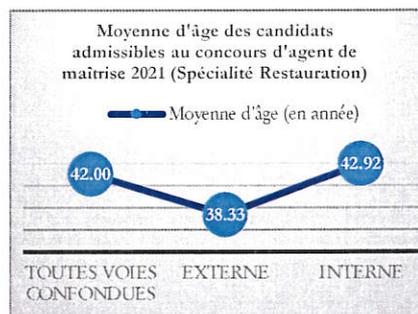
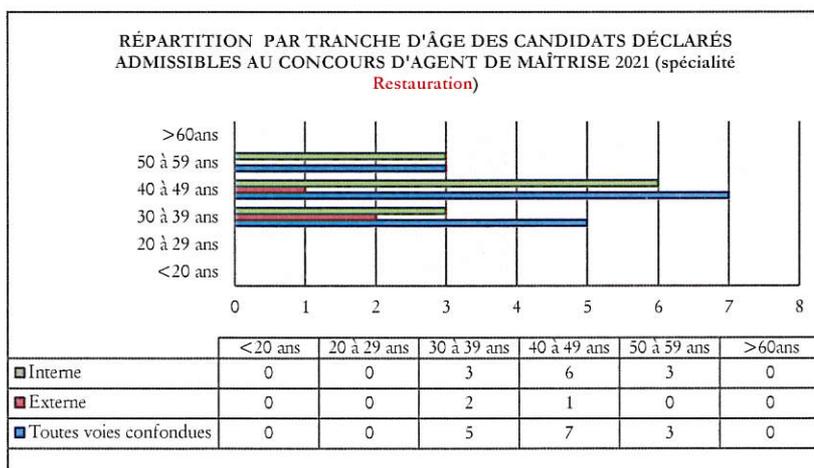
Après la réunion du jury
d'admission du 31/05/2021



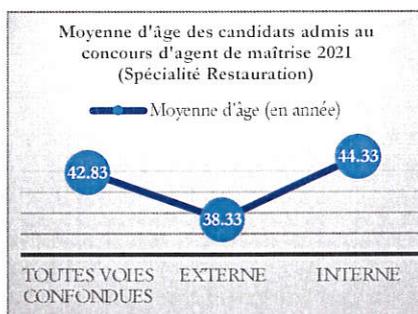
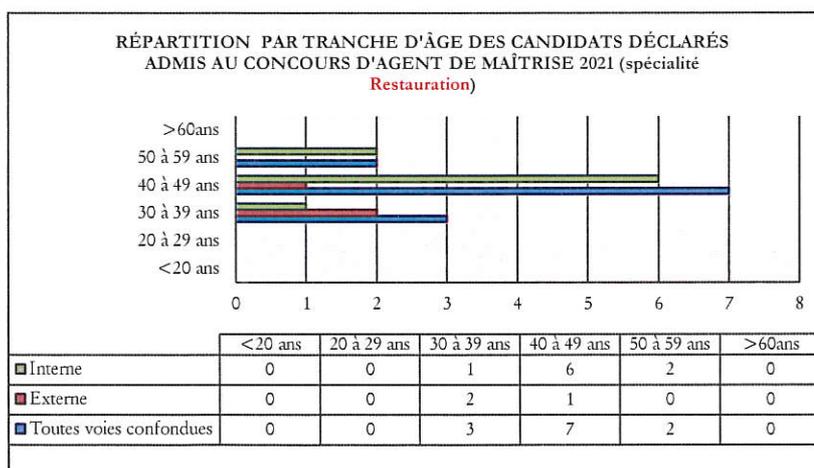
Spécialité : **Restauration**



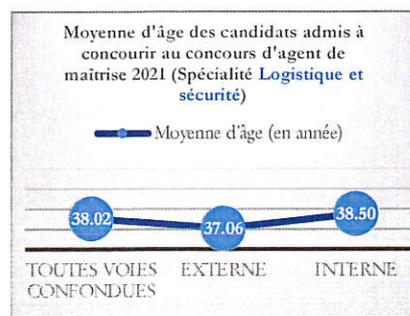
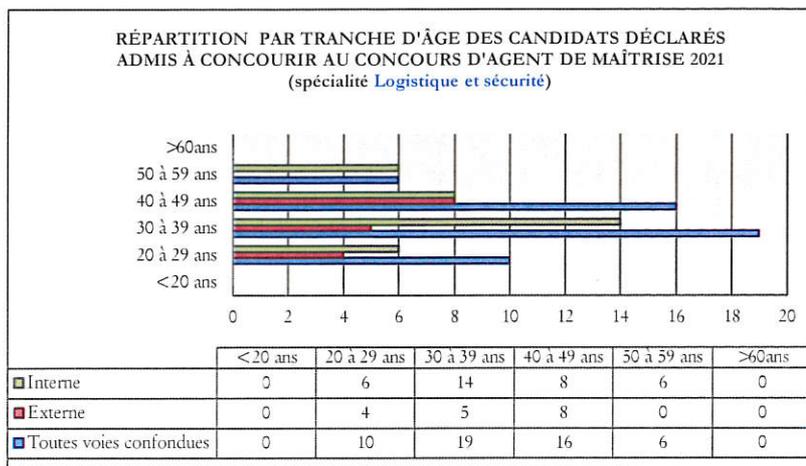
Après la réunion du jury d'admissibilité du 31/03/2021



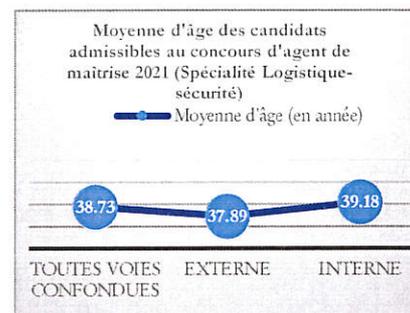
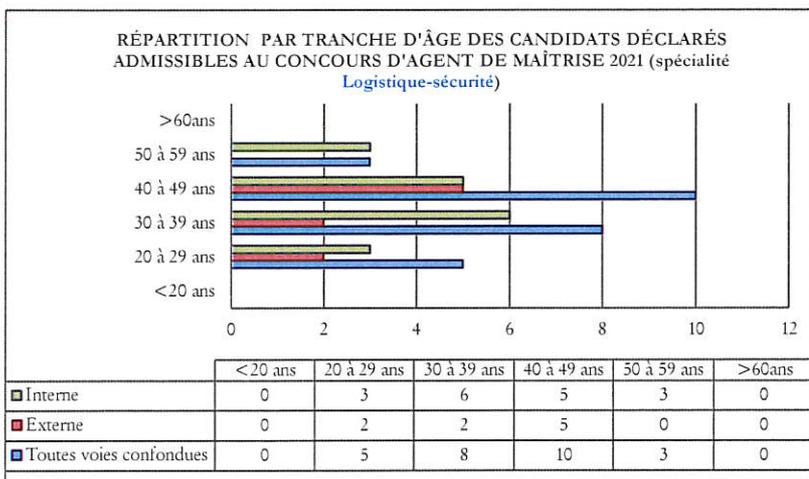
Après la réunion du jury d'admission du 31/05/2021



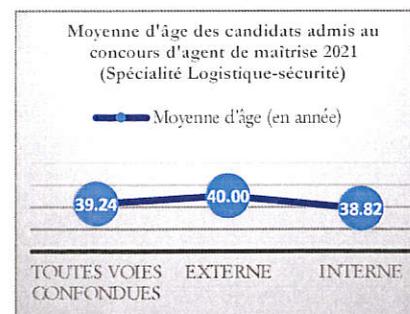
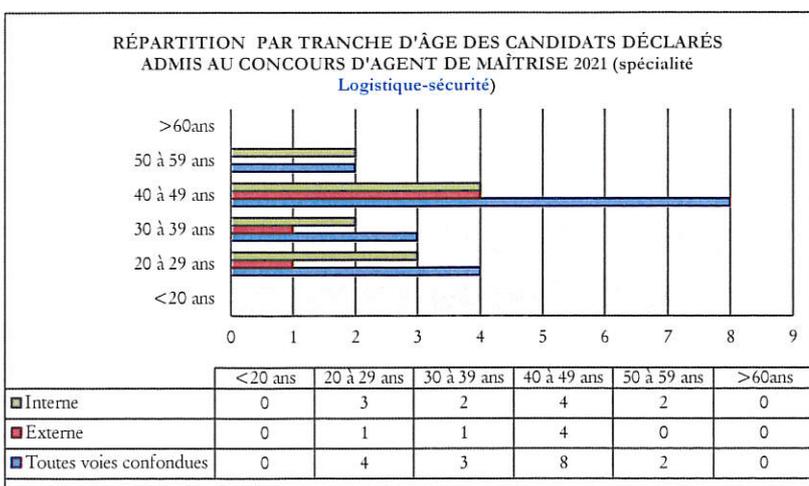
Spécialité : Logistique et Sécurité



Après la réunion du jury d'admissibilité du 31/03/2021

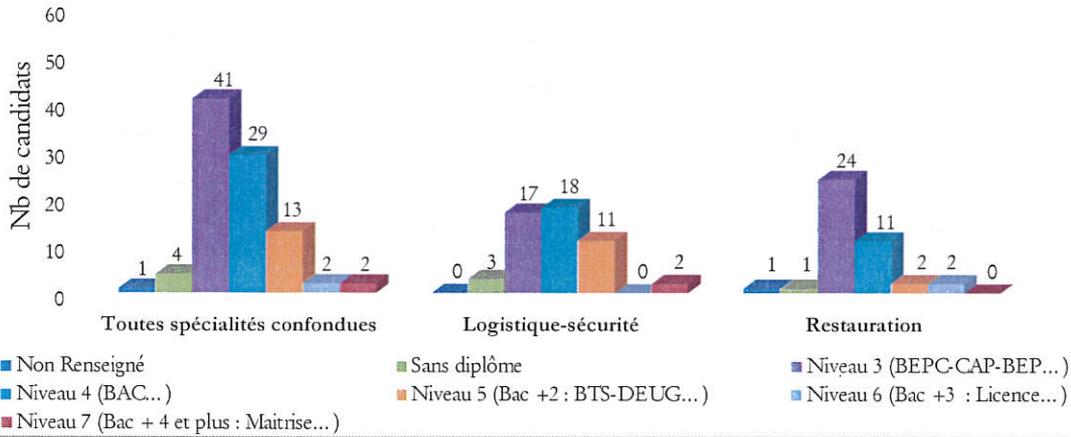


Après la réunion du jury d'admission du 31/05/2021



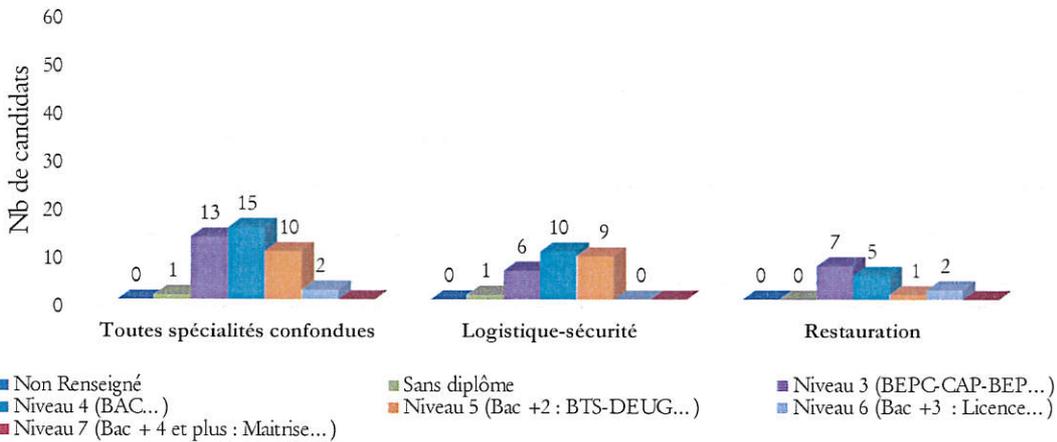
RÉPARTITION DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR EN FONCTION DU NIVEAU

RÉPARTITION DES CANDIDATS **ADMIS À CONCOURIR** AU CONCOURS D'AGENT DE MAÎTRISE 2021 EN FONCTION DE LEUR NIVEAU SCOLAIRE ET DE LEUR SPÉCIALITÉ



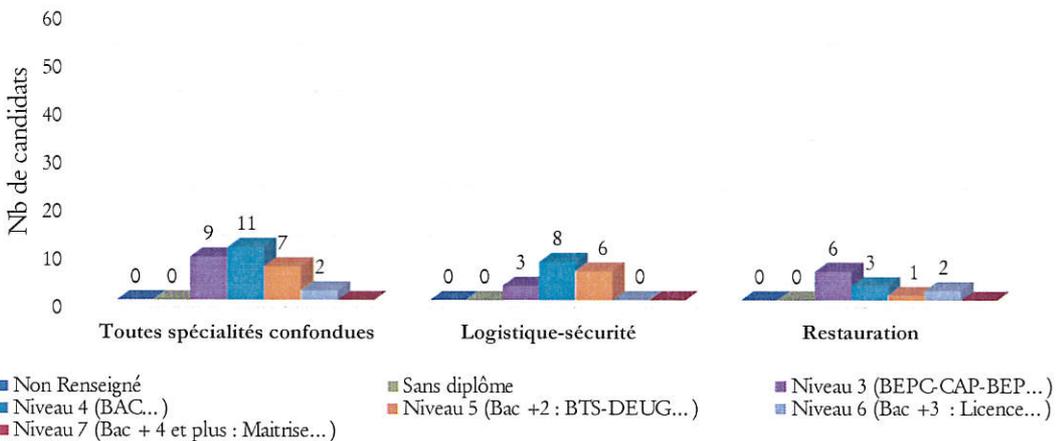
Après la réunion du jury d'admissibilité du 31/03/2021

RÉPARTITION DES CANDIDATS **ADMISSIBLES** AU CONCOURS D'AGENT DE MAÎTRISE 2021 EN FONCTION DE LEUR NIVEAU SCOLAIRE ET DE LEUR SPÉCIALITÉ



Après la réunion du jury d'admission du 31/05/2021

RÉPARTITION DES CANDIDATS **ADMIS** AU CONCOURS D'AGENT DE MAÎTRISE 2021 EN FONCTION DE LEUR NIVEAU SCOLAIRE ET DE LEUR SPÉCIALITÉ



Fait à Evreux, le 31 mai 2021

La Présidente du Jury

Isabelle Duong
Isabelle DUONG

